

Utiliser de manière autonome TELEPAC (2)

Public cible

Tout paysans déclarant sa PAC !

Objectifs

Être autonome quant à sa déclaration TELEPAC, et ainsi gagner en efficience, le tout en faisant des économies de prestations.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

Jean-Luc Hervé
adeartarn@free.fr
ADEART
Maison des Associations
Place du 1er Mai
81100 Castres

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription

Dates, lieux et intervenants

10 mai 2021

09:00 - 17:00 (1hrs)

Communauté de Communes Centre Tarn 2 bis
Boulevard Carnot
81120 Réalmont

Jean Luc Hervé, paysan et référent PAC de la CONF' 81

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à